



EQUIPE BERNOISE POSTFACH 3097 LIEBEFELD

SLALOM AMBRI 25. et 26. MAI 2024 **(Courses 4 et 5 du Championnat Suisse)**

Règlement particulier NAT et REG

**Clôture des inscriptions:
Mercredi, 08. Mai 2024, à 24h00**

La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants et est ouverte à tous les groupes

NAT/REG:

Championnat Suisse Slalom (2 courses!!!)

Suzuki Swiss Racing Cup (2 courses)

Renault Classic Cup (2 courses)

Porsche Slalom Cup, Porsche Driver Challenge (2 courses)

PSA-Transition-Trophy (2 courses)

LOC: (voies le règlement particulier en annexe)

Kategorien LOC L1 / L2 / L3 / L4 (2 courses)

Organisateur:

EQUIPE BERNOISE

Case postale

3097 Liebefeld

Mail: slalom.ambri@equipebernoise.ch



Règlement particulier et complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement général de la CSN en vigueur auquel il faut se référer. Les règlements standards de la CSN pour les diverses disciplines peuvent être téléchargés sur le site Internet www.motorsport.ch, rubrique règlements. (MS-Word sur demande)

I PROGRAMME PROVISOIRE

08.05.2024 24h00

Clôture des inscriptions

Vendredi, 24.05.2024

24.05.2024 15.00 – 19.00 Uhr

Vérifications administratif facultatives tous les groupes

24.05.2024 16.00 – 19.30 Uhr

Vérifications techniques facultatives tous les groupes

Samedi, 25.05.2024

25.05.2024 06.30 – 09.00 Uhr

Vérifications officielles pour tous les groupes

25.05.2024 08.00 – 18.00 Uhr

Reconnaisances, essais et courses

25.05.2024 16.00 – 19.00 Uhr

Vérifications facultatives pour participants, qui ne participent que dimanche

25.05.2024 Ca. 16.00 Uhr

Remise de prix LOC

25.05.2024 Ca. 18.30 Uhr

Remise de prix NAT/REG

Dimanche, 26.05.2024

26.05.2024 06.30 – 09.00 Uhr

Vérifications officielles participants dimanche

26.05.2024 08.00 – 18.00 Uhr

Reconnaisances, essais et courses

26.05.2024 Après délai recl.

Remise de prix par groupe

L'horaire définitif sera envoyé aux pilotes inscrits avec les dernières instructions après la clôture des inscriptions par E-Mail! Tous les documents pertinants seront publiés sur la site www.equipebernoise.ch . Aucun document ne sera envoyé.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

1.1 L'EQUIPE BERNOISE organise les 25. /26. 05.2024 **deux courses pour le Championnat Suisse Automobile Slalom** sur l'aérodrom d'Ambri.

1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN sous les visa CSN NSK N° 24-005/NI+

1.3 Les manifestation sont inscrites au calendrier national de l'ASS comme épreuves nationale avec participation étrangère autorisée

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

2.1 Le président du comité d'organisation est :
Jürg Gasser, Pintelgasse 41, 3752 Wimmis, 079 317 88 20

2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :
jusqu'au 23.05.2024: Walter Kupferschmid, CP 3, 3624 Goldiwil 079 422 50 93
à partir du 24.05.2024, 15.00 h : secrétariat Ambri 079 317 88 20
Mail: wk@equipebernoise.ch oder slalom.ambri@equipebernoise.ch

2.3	Président du CO	Jürg Gasser, Wimmis	079 317 88 20
	Directeur de course	Silvio Gaffuri, Neuenegg	079 218 79 92
	Adjoint dir. de course	Martin Guggisberg, Riggisberg	079 344 67 43
	Chef de piste	Heinz Uhlmann, Thun	079 334 76 10
	Adjoint chef de piste	Remy Patric, Riggisberg	079 330 85 15
	Adjoint chef de piste	Roger Feller, Büren a.A.	079 569 43 13
	Secrétariat administration	Walter Kupferschmid, Goldiwil	079 422 50 93
	Secrétariat Ambri	Sara Rösselet, Herzogenbuchsee	079 317 88 20
	Commissaires sportifs	Hubert Wenger ©, Yves Gaillard, Fritz Stern	
	Commissaires techniques	TH Eichholzer © F. Domingues, E. Mazzeo, K. Stähli	
	Chronométrage/Informatique	Sportstiming.ch, Josef Hammerer	079 446 55 75
	Jury	Commissaires sportifs	

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions officielles ainsi que les résultats seront publiées sur le tableau d'affichage du secrétariat. Tous les classements et annonces seront également publiés dans l'application Sportity.

III DISPOSITIONS GENERALES

Art. 4 Base de l'épreuve

4.1 L'épreuve sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au Règlement Standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.

4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le Sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation est équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10 g/l.

4.5 L'épreuve compte pour les championnats et coupes suivants :
pour le Championnat Suisse de Slalom, Porsche Slalom Cup, Porsche Driver Challenge, Suzuki Swiss Racing Cup, Renault Classic Cup, PSA-Transition-Trophy ainsi que pour le badge sportif ASS. **Samedi la 4ème course SM se déroulera en 2 courses et dimanche la 5ème course SM se déroulera en 2 courses.**

Art. 5 Parcours

5.1 La longueur de la piste est d'environ 2,730 km, environ 55 portes, largeur des portes 3,8 m (valable pour tous les groupes) et est parcourue le samedi (4e course CS) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et le dimanche (5e course CS) dans le sens horaire direction. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications en fonction de la situation de la construction.

Art. 6 Véhicules admis

6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux prescriptions de la CSN ainsi que, le cas échéant, aux prescriptions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante. Sont également admis les véhicules historiques répondant à l'annexe K de la FIA.

Art. 7 Équipement des Véhicules

7.7 films d'argent ou de films teintés selon Art.253.11 Annexe J sont pour tous Groupes exclusivement sur les vitres latérales arrière et sur la lunette arrière approuvé.

7.8 L'installation de caméras ou d'appareils d'enregistrement doit en vertu du Chapitre VII -B l'application -son des mesures de sécurité en Suisse et des scrutateurs lors des vérifications techniques avant approuvé le début

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur REG/ NAT/ ITC-R de l'ASS valable pour l'année en cours ou d'une licence conducteur NAT/INT d'une ASN reconnue pour le véhicule concerné.

Art. 10 Demande d'engagement et inscriptions

10.1 Les inscriptions seront acceptées dès la publication du règlement particulier.
L'inscription peut être faite par Internet sur www.race.events ou est à envoyer au moyen du bulletin d'inscription officiel à l'adresse suivante :
EQUIPE BERNOISE, Monsieur Walter Kupferschmid, Case postale 3, 3624 Goldiwil



Le délai d'inscription est fixé au 08.05.2024 à 24h00

Les inscriptions par télécopie ou par e-mail doivent être confirmées par écrit jusqu'à la clôture des inscriptions en indiquant toutes les données obligatoires mentionnées sur le bulletin d'inscription. Les inscriptions sur www.race.events doivent être faites jusqu'à la clôture des inscriptions. C'est l'heure d'envoi marquée sur l'inscription qui fait foi. Les inscriptions incomplètes seront refusées. Les inscriptions électroniques doivent être officialisées **obligatoirement** par la **signature originale** du concurrent / pilote lors des vérifications administratives de manifestation concernée.

Tous les participants aux championnats et coupes énumérés au point 4.5 doivent clairement indiquer sur le bulletin d'engagement s'ils participeront aux deux manches CS (samedi et dimanche) ou uniquement à la 4e ou 5 manche CS. Deux inscriptions individuelles sont nécessaires pour participer aux deux courses SM avec des véhicules différents.

10.2 Le **nombre maximal de participants est limité à 240 par jour**. Réception des inscriptions : inscriptions de pilotes classés dans une position prometteuse dans le championnat en cours, puis dans l'ordre chronologique de leur paiement.

Art. 11 Droit d'engagement

11.1 Les **droits d'engagement sont fixés à CHF 295.00 par jour** avec la publicité de l'organisateur (voir art 16.2) resp. **CHF 590.-** sans publicité de l'organisateur, Une remise de CHF 30.00 est accordée lors de la participation aux deux courses. **(Montant forfaitaire pour la participation le samedi et le dimanche = CHF 560.00** avec publicité de l'organisateur, ou **CHF 1'060.00** sans publicité de l'organisateur) et doit être transféré ou payé via e-banking ou bulletin de versement.
Les paiements sont effectués sur le compte de l'organisateur au RB Steffisburg :
EQUIPE BERNOISE CH-3097 Liebefeld, IBAN: CH48 8080 8007 1328 0170 2

11.2 L'inscription est seulement acceptée si les droits d'engagement ont été versés jusqu'au délai mentionné dans l'art 10.1, la clôture des inscriptions.

Art. 12 Responsabilité et assurance

12.1 Chaque participant s'engage à ses risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité de dommages corporels et matériels causés à des concurrents, pilotes, aides ou à des tiers. Chaque concurrent / pilote est seul responsable de son assurance.

Art. 13 Texte officiel

13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fait foi.

IV DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 16 Publicité

16.2 La publicité facultative de l'organisateur (voir art 11.1) est à apposer des deux côtés de la voiture au-dessus du numéro de départ. Il s'agit d'un autocollant avec une inscription qui sera défini jusqu'aux dernières instructions.

Art. 21 Essais

21.1 Il est formellement interdit de faire des essais en dehors des heures d'essais officielles

21.2 L'entraînement officiel se déroule selon le planning détaillé de l'organisateur. Une reconnaissance guidée et deux entraînements seront effectués **samedi et dimanche**.

Art. 22 Course

22.2 Les deux **courses CS samedi et dimanche** se dérouleront en deux courses.

VIII CLASSEMENT

Art. 26 Classement

26.1 Le score est basé sur le temps de la meilleure manche, y compris les éventuelles secondes de pénalité. (Art. 22.3 du règlement standard du slalom). Une évaluation séparée sera faite pour les courses du samedi (4e manche CS) et pour les courses du dimanche (5e manche CS).

26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la 1^{re} manche sera déterminant.

PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

Art. 29 Prix et coupes

29.3 Les prix et coupes suivants seront attribués :

- Un tiers des pilotes classés par classe a droit d'un prix.
- Tous les autres participants recevront un prix souvenir.

Championnats des Clubs : Selon le règlement du championnat concerné

Art. 30 Remise des prix

30.1 La participation à la remise de prix est une affaire d'honneur pour chaque pilote.

- 30.2** La cérémonie de remise des prix aura lieu conformément au chapitre I.
Les prix non récupérés lors de la cérémonie de remise des prix ne seront pas transmis .

Note: Veuillez respecter l'annexe A, art 4 des dispositions antidopage valables de la FIA,
« l'alcool est une substance prohibée » et annexe L, chapitre III, art. 4 « port obligatoire de la
ceinture ».

Liebefeld, en Avril 2024

Président de la CSN:

.....

Andreas Michel

Directeur de course:

.....

Silvio Gaffuri



EQUIPE BERNOISE POSTFACH 3097 LIEBEFELD

SLALOM AMBRI 25. / 26. MAI 2024 (2 courses)

Règlement particulier LOCAL

**Clôture des inscriptions:
Mercredi, 08. Mai 2024, 24h00**

Organisateur:

EQUIPE BERNOISE
Postfach
3097 Liebefeld
E-Mail info@equipebernoise.ch



Avenant au règlement particulier principal, manifestation LOCALe

Les articles suivants du règlement particulier resp. du règlement standard «Slalom» ne sont pas applicables :

6.1, 6.2, 7.1, 7.4, 7.5, 8.2, 9.1, 10.3, 15.3, 19.3, 24.1-2, 27 (complet)

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement général de la CSN en vigueur resp. au règlement particulier principal, auquel il faut se référer.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 1.2** Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le **VISA CSN N° 24-005/L**

Art. 4 Base de l'épreuve

- 4.1** L'épreuve sera également disputée conformément au Règlement de la CSN pour les manifestations LOcales.
- 4.4** La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants :
Divers championnats de section et de club. Les coupes et championnats de club non approuvés par la CSN désirant participer comme série séparée doivent être clairement identifiés par la catégorie LOC correspondante (par ex. : L4 Team Echantillon).

Art. 6 Véhicules admis

- 6.1** Sont admis à participer tous les véhicules des catégories L1, L2, L3, L4 correspondant au règlement technique de la CSN pour les manifestations LOcales.
- 6.2** Classes de cylindrée selon le règlement technique pour les manifestations LOcales. L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir des classes de cylindrée supplémentaires

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

- 9.2** Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur journalière ou annuelle LOC ou d'une autre licence conducteur valable de l'ASS. La licence LOC journalière (CHF 40.-) est disponible auprès de l'organisateur, tandis que la licence LOC annuelle doit être demandée auparavant auprès de l'Auto Sport Suisse Sarl (031 979 11 11).

Art. 10 Demande d'engagement et inscriptions

- 10.1** Les inscriptions seront acceptées dès la publication du règlement particulier.

L'inscription peut être faite par Internet sur www.race.events ou est à envoyer au moyen du bulletin d'inscription officiel à l'adresse suivante :
EQUIPE BERNOISE, Monsieur Walter Kupferschmid, case postale 3, 3624 Goldiwil

Le délai d'inscription est fixé au Mercredi, 08. Mai 2024 à 24h00

Les inscriptions par téléfax ou par e-mail doivent être confirmées par écrit jusqu'à la clôture des inscriptions en indiquant toutes les données obligatoires mentionnées sur le bulletin d'inscription. C'est l'heure d'envoi marquée sur l'inscription qui fait foi. Les inscriptions incomplètes seront refusées. Les inscriptions électroniques doivent être officialisés **obligatoirement** par la **signature originale** du concurrent / pilote lors des vérifications administratives de manifestation concernée.

Les inscriptions incomplètes seront refusées. Les inscriptions électroniques doivent être officialisés **obligatoirement** par la **signature originale** du concurrent / pilote lors des vérifications administratives de manifestation concernée.

- 10SB** L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions simultanées (double départ sur la même voiture). En cas de double départ, les deux numéros de départ complets (tous les chiffres) et séparés doivent être posés des deux côtés de la voiture.

Art. 11 Droit d'engagement

- 11.1** Les **droits d'engagement sont fixés à CHF 295.00 par jour** avec la publicité de l'organisateur (voir art 16.2) resp. **CHF 590.-** sans publicité de l'organisateur, Une remise de CHF 30.00 est accordée lors de la participation aux deux courses. **(Montant forfaitaire pour la participation le samedi et le dimanche = CHF 560.00** avec publicité de l'organisateur, ou **CHF 1'120.00** sans publicité de l'organisateur) et doit être transféré ou payé via e-banking ou bulletin de versement.
Les paiements sont effectués sur le compte de l'organisateur au RB Steffisburg :
EQUIPE BERNOISE CH-3097 Liebefeld, IBAN: CH48 8080 8007 1328 0170 2

Art. 18 Vérifications administratives

- 18.3** La licence ainsi que les permis de conduire et de circulation doivent être présentés spontanément lors des vérifications administratives.

Art. 26 Classement

- 26.1** Le classement sera établi au meilleur temps des deux manches inclus les éventuelles pénalités (Art. 22.3 du règlement standard pour slaloms).
- 26.2** En cas d'égalité de temps, le temps de la 1^{re} manche sera déterminant.

Art. 27 Réclamations

- 27.1** Tout recours contre les répartitions dans les catégories et les classes ainsi que contre la conformité des véhicules est à adresser par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie resp. classe correspondante.
- 27.2** Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisateur, contre des constatations du chronométrage ou contre des décisions des juges de faits ne sont pas admises. Des objections concernant la liste de résultats sont à adresser au plus tard 20 minutes après l'affichage au directeur de course.
- 27.3** La caution de réclamation est de CHF 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury.

Art. 29 Prix et coupes

- 29.3** Les prix et coupes suivants seront attribués :
Coupe pour le vainqueur du jour, coupes pour les vainqueurs de groupe. Ces prix ne sont pas cumulables. Un tiers des pilotes classés par groupe a droit à un prix.
Tous les autres participants recevront un prix souvenir.
Championnats de club selon les dispositions du championnat correspondant.

Art. 30 Remise des prix

- 30.1** La participation à la remise de prix est une affaire d'honneur pour chaque pilote.
- 30.2** La cérémonie de remise des prix aura lieu conformément au chapitre I.
Les prix non récupérés lors de la cérémonie de remise des prix ne seront pas transmis .

Liebefeld, en Avril 2024

Le président de la CSN:

Andreas Michel

Le directeur des courses:

Silvio Gaffuri

